

TotalEnergies, numéro 2 de l'actionnariat salarié en Europe, lance son opération annuelle d'augmentation de capital réservée aux salariés

Paris, le 27 avril 2023 – Le Conseil d'administration de TotalEnergies SE, réuni le 26 avril 2023 sous la présidence de Patrick Pouyanné, Président-directeur général, a confirmé le lancement de l'opération d'augmentation de capital réservée aux salariés et anciens salariés de la Compagnie pour 2023.

A cette occasion, le Conseil d'administration s'est félicité de la récente publication de la Fédération Européenne de l'Actionnariat Salarié qui révèle que TotalEnergies se classe au deuxième rang des entreprises européennes pour l'actionnariat salarié, sur la base du montant de capital détenu par les employés.

Le développement de l'actionnariat salarié est au cœur de la politique de partage de la valeur de TotalEnergies car il représente le meilleur moyen d'associer de façon étroite les salariés à sa performance économique, de renforcer leur sentiment d'appartenance et d'aligner les intérêts des salariés et des actionnaires. La décision prise en 2015 par le Conseil d'administration de mener chaque année, contre tous les deux ans précédemment, une augmentation de capital réservée aux salariés avec décote en témoigne, tout comme l'augmentation continue du périmètre d'attribution des actions de performance qui concerne désormais plus de 11 000 salariés chaque année à travers le monde.

Ainsi au 31 mars 2023, plus de 65% des salariés étaient actionnaires et détenaient au total 7,4% du capital de la Compagnie, soit 10 milliards d'euros, ce qui en fait le premier groupe d'actionnaires de TotalEnergies. Ils ont reçu à ce titre environ 700 millions d'euros de dividendes en 2022.

À propos de TotalEnergies

TotalEnergies est une compagnie multi-énergies mondiale de production et de fourniture d'énergies : pétrole et biocarburants, gaz naturel et gaz verts, renouvelables et électricité. Ses plus de 100 000 collaborateurs s'engagent pour une énergie toujours plus abordable, plus propre, plus fiable et accessible au plus grand nombre. Présente dans près de 130 pays, TotalEnergies inscrit le développement durable dans toutes ses dimensions au cœur de ses projets et opérations pour contribuer au bien-être des populations.

Contacts TotalEnergies

Relations Media: +33 (0)1 47 44 46 99 | presse@totalenergies.com | [@TotalEnergiesPR](https://www.instagram.com/TotalEnergiesPR)
Relations Investisseurs : +33 (0)1 47 44 46 46 | ir@totalenergies.com



Avertissement

L'opération réservée aux salariés et anciens salariés éligibles de la Compagnie se déroulera en France ainsi que dans certains pays étrangers, y compris aux États-Unis où les actions offertes seront enregistrées auprès de la

Securities and Exchange Commission (SEC). Les actions et parts de FCPE offertes en dehors des Etats-Unis ne seront pas enregistrées auprès de la SEC. En particulier, les parts des FCPE ne peuvent pas être offertes ou vendues directement ou indirectement aux Etats-Unis (y compris sur ses territoires et possessions), à ou au bénéfice d'une « U.S. Person », telle que définie par la réglementation américaine. Les personnes désirant souscrire des parts de ces FCPE devront certifier en souscrivant qu'elles ne sont pas des « U.S. Persons ». La définition des « U.S. Persons » est disponible sur le site internet de la Société de gestion des FCPE (www.amundi.com).

Ce communiqué n'est produit qu'à titre d'information et ne constitue pas une offre ou une sollicitation pour la souscription de valeurs mobilières. Par ailleurs, ce communiqué n'est pas destiné à être distribué dans les pays où l'opération reste soumise à l'approbation préalable des autorités compétentes.

L'offre sera réalisée uniquement dans les pays où les procédures et formalités requises localement auront été effectuées (et notamment les procédures d'enregistrement, de notification, de dépôt, l'obtention des autorisations et/ou des exemptions applicables, ainsi que la consultation ou l'information des représentants du personnel).

Le présent communiqué constitue le document d'information requis pour bénéficier des dispenses de publication de prospectus prévues par l'article 1 4°i) et 5°h) du règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017.